



**Confédération
des syndicats nationaux**

Commentaires de la
Confédération des syndicats nationaux

sur le document de consultation
*L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative
dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*

présentés au Conseil supérieur de l'éducation
dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010
sur l'état et les besoins de l'éducation

30 octobre 2009

Confédération des syndicats nationaux (CSN)
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec)
Canada H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télécopieur : 514 598-2052
Web : www.csn.qc.ca

Table des matières

Présentation	5
L'éducation pour l'inclusion	5
Certains enfants sont à risque d'exclusion dès leur jeune âge <i>Intervenir en amont de l'école</i>	7
Les ordres d'enseignement	9
<i>Au préscolaire et au primaire : Étape clé dans le cheminement scolaire des jeunes</i>	9
<i>Au secondaire : Contrer le décrochage et viser la réussite scolaire du plus grand nombre</i>	11
<i>Au collégial : Investir dans la persévérance et la réussite éducative</i>	12
<i>À l'université : Poursuivre les objectifs de démocratisation</i>	14
Des droits à reconnaître	16
<i>La reconnaissance des acquis et des compétences</i>	16
La reconnaissance effective du droit à la formation continue	16
Des groupes à risque	19
<i>Les nouveaux arrivants</i>	19
<i>Les personnes handicapées</i>	19
Les synergies et le développement des partenariats	20
Le rôle essentiel des parents	21
Définir des priorités	22
Conclusion	
Favoriser un plus grand accès démocratique à l'éducation et à la réussite éducative	23

Présentation

Nous remercions les membres du Comité sur le rapport annuel de nous offrir la possibilité d'intervenir dans le cadre de cette consultation sur *L'accès à l'éducation et à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*.

La CSN regroupe plus de 2 100 syndicats qui représentent plus de 300 000 membres et elle est présente dans toutes les régions du Québec. Plusieurs de nos membres œuvrent dans le réseau de l'éducation du préscolaire à l'université, et ce, à titre d'enseignantes et d'enseignants, de professeur-es, de chargée-es de cours, d'éducatrices, de professionnel-les et de personnels de soutien. D'autres interviennent dans les services éducatifs à la petite enfance. L'ensemble des membres que nous représentons sont présents dans les différents secteurs d'activité où ils doivent, comme travailleurs et travailleuses, maintenir et accroître leurs compétences et s'inscrire dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie.

Les questions que vous abordez dans le document de consultation sous-tendent une réflexion large sur l'ensemble du système d'éducation québécois. Ce système d'éducation vit des transformations majeures qui viennent bousculer la dynamique scolaire. Les questions soulevées dans le cadre de cette consultation interpellent tous les ordres d'enseignement et les divers secteurs. Cette réflexion sur l'éducation pour l'inclusion ne peut se faire isolément des autres volets constituant une société inclusive dont les fondements sont l'équité, la justice, la solidarité et l'égalité des chances.

Nous aurions souhaité bénéficier de plus de temps pour réfléchir et approfondir ce nouveau concept de l'éducation pour l'inclusion et partager cette réflexion dans nos rangs. Nous vous soumettons certains éléments de réflexion sur les freins à l'accessibilité et à la réussite éducative présents dans les différents ordres d'enseignement. Nous nous attardons aussi aux contraintes rencontrées par certains groupes de la population tout en définissant certaines actions à poser.

L'éducation pour l'inclusion

En tant que droit humain, l'éducation joue un rôle capital dans le développement harmonieux des personnes et de la société. La CSN est fort préoccupée par la situation du système d'éducation québécois. Nous assistons présentement à des reculs en matière de démocratisation de l'éducation, à l'effritement de certaines valeurs et à l'émergence d'une société duale composée de celles et ceux qui « savent et qui sont riches en compétences » et peuvent participer pleinement à la vie citoyenne et de celles et ceux « qui ne savent pas et qui sont pauvres en compétence » et qui vivent des situations d'exclusion dans leur vie scolaire, au travail et dans leur vie sociale.

Le Conseil supérieur a retenu le thème de l'éducation pour l'inclusion, pour son *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010*, dans un contexte où le système d'éducation québécois vit des moments difficiles et est mis à rude épreuve. Le cynisme et le manque de confiance des parents et de la population envers l'école publique, les difficultés de maturité scolaire lors de l'entrée en maternelle, le peu de participation des familles aux activités de l'école, le haut taux de décrochage scolaire, la situation de l'offre de formation professionnelle et technique dans les régions éloignées, les difficultés des étudiantes et des étudiants dans certaines matières, les pénuries d'enseignants au préscolaire, au primaire et au secondaire et d'éducatrices dans les services éducatifs à l'enfance, le sous-financement notamment à l'enseignement supérieur, les impacts de la massification à l'enseignement universitaire, en sont des manifestations. De plus, la crise économique et financière vient fragiliser les services publics dans un contexte où l'éducation n'est pas la priorité du gouvernement québécois.

La reconnaissance effective du droit à l'éducation et du droit à la formation continue demeure un objectif à atteindre. Un très grand nombre de personnes font face à des obstacles en matière d'accès à l'éducation, à la formation continue et à la réussite éducative. La mobilisation du plus grand nombre est essentielle pour contrer ces obstacles et éradiquer l'exclusion, la discrimination et la marginalisation.

D'entrée de jeu, nous vous indiquons notre réserve à adopter ce nouveau concept de l'éducation pour l'inclusion. Au cours des dernières décennies, le Québec a mis en place diverses politiques, programmes et mesures en vue de contrer les obstacles à l'inclusion et améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois, notamment, dans les sphères de l'éducation, de la famille, de la petite enfance, de la santé, de l'emploi, du revenu, du logement et de la formation professionnelle. Plusieurs mesures ont aussi été implantées en vue de favoriser l'inclusion des sans-emploi, des personnes handicapées, des nouveaux arrivants, des minorités visibles, des plus de 45 ans et des déjudiciarisés. Malgré les efforts investis, un trop grand nombre de Québécoises et de Québécois, de tous les âges, doivent faire face à l'exclusion dans leur quotidien. Exclusion dans l'accès aux soins de santé, à l'éducation, au travail, à la justice et à des conditions de vie décentes.

À la suite de la *Conférence internationale de l'éducation* de l'UNESCO, tenue à Genève en novembre 2008, on nous propose un nouveau paradigme *L'Éducation pour l'inclusion*. On peut se questionner sur les intentions de l'UNESCO de mettre ce sujet à l'agenda au moment où l'éducation est en crise dans un très grand nombre de pays, où les pressions se font de plus en plus fortes pour soumettre l'éducation aux diktats de l'économie et où les visées de marchandisation de l'éducation sont à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Est-ce une dérive intentionnelle? Ce questionnement est accentué par le fait que les conclusions de cette conférence ont mis en lumière « qu'il n'existe pas de consensus clair autour de

la signification de l'éducation pour l'inclusion, ni autour des principes devant guider sa mise en œuvre », tel que spécifié dans le document de consultation.

À priori, l'éducation pour l'inclusion est un nouveau concept qui est peu documenté, contrairement à celui de l'éducation pour tous et de l'éducation inclusive mis de l'avant par l'UNESCO. L'éducation inclusive « est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui réponde aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichisse l'existence des apprenants. Axée, en particulier, sur les groupes vulnérables et défavorisés, elle s'efforce de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale ». Au Québec, ce concept a été appliqué notamment à l'enseignement primaire pour les élèves handicapés et présentant des troubles d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Pourquoi retenir le concept de l'éducation pour l'inclusion au lieu d'élargir celui de l'éducation inclusive à l'ensemble du réseau de l'éducation?

De plus, la définition de l'éducation pour l'inclusion nous paraît restrictive et propre au réseau de l'éducation. Elle cible les différentes composantes du système d'éducation comme s'il s'agissait des seuls lieux où l'on peut se former. L'apprentissage tout au long de la vie est un concept inclusif et englobant qui rompt avec la conception de l'école comme seul lieu pour apprendre et se qualifier. Qu'en est-il de la reconnaissance des divers lieux et des modes de formation? Les réalités des jeunes et des adultes sont fort différentes. Qu'en est-il des besoins des adultes et de ceux des travailleuses et des travailleurs? Sont-ils inclus dans le vocable élève ou étudiant? Nous souhaitons, si ce concept est retenu, que le Conseil prenne en compte ces divers éléments et qu'il les explicite dans la définition de l'éducation pour l'inclusion.

Certains enfants sont à risque d'exclusion dès leur jeune âge ***Intervenir en amont de l'école***

Certains enfants naissent dans des familles pauvres et ils sont confrontés à l'exclusion, dès leur plus jeune âge. Ces enfants vivant dans des milieux défavorisés, très souvent dans des familles monoparentales, sont à risque de présenter des retards dans leur développement global, d'éprouver des difficultés lors de leur entrée à l'école et aussi dans leur réussite scolaire et leur intégration dans la société. Comme mentionné dans *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années*¹, « Plusieurs études québécoises arrivent à la conclusion que les enfants de familles défavorisées sont en moins bonne santé que ceux de milieux privilégiés, qu'ils courent plus de risque

¹ Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années. Série des rapports sur le développement social 2009. Commandée par le Conseil canadien de développement social. Pierre-Joseph Ulysse. Université de Montréal.

d'hospitalisation et que leur espérance de vie à la naissance est inférieure à plus de 10 ans. Évoluant dans des environnements sociaux dégradés et inadéquats, ces jeunes sont plus nombreux dans le circuit de la protection de la jeunesse, leur taux de décrochage au secondaire est plus marqué (36,6 %) que dans les milieux plus aisés (19,6 %) et ils sont plus judiciairisés (Bellot, 2008). Selon d'autres chercheurs, la pauvreté a de fortes incidences sur la violence faite aux enfants, que ce soit en matière de négligence, d'abus et d'abandon, ou de taux de placement hors de la famille ».

Au fil des ans, le gouvernement a investi dans divers programmes et actions dans le domaine de la petite enfance. En 2002, l'Assemblée nationale a voté, à l'unanimité, la loi 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En matière de petite enfance, on a davantage investi dans la lutte aux effets de la pauvreté et on s'est éloigné de l'objectif premier qui visait à multiplier les efforts en vue d'éliminer la pauvreté des enfants et de leurs familles et ainsi leur permettre de bénéficier de meilleures conditions de vie (augmentation du salaire minimum, indexation des prestations d'aide sociale, etc.). Les résultats des interventions gouvernementales sont mitigés, plusieurs recherches et études le démontrent.

Il faut intervenir auprès des enfants vivant en situation de pauvreté, mais si les actions ne visent pas l'amélioration des conditions de vie des familles, il est fort probable que la situation des enfants demeurera inchangée à moyen et long termes. Le dépistage précoce devient un facteur essentiel afin que ces jeunes puissent, dès le jeune âge, bénéficier des services dont ils ont besoin et que l'on puisse leur offrir attention, aide et ressources professionnelles. Rejoindre ces enfants et leurs parents demeure un défi de taille et l'ensemble des partenaires doivent travailler en étroite collaboration et développer différents moyens pour y parvenir, et ce, dès la naissance.

Tous ces enfants ont droit à des services éducatifs de qualité, et ce, dans toutes les régions du Québec, mais tous n'y ont pas accès, faute de places. Le gouvernement doit accélérer le développement de places à contribution réduite dans les centres de la petite enfance (CPE) et en milieu familial, s'assurer qu'elles soient en nombre suffisant afin de répondre aux besoins des parents et prioriser l'intervention précoce, dès la naissance.

Les parents de ces enfants, souvent les mères, vivent dans la solitude, sont difficilement rejointes et ne connaissent pas les services de proximité qui sont disponibles près de chez elles. Il faut intervenir en amont de l'école et, à cette fin, contrer les dédoublements, harmoniser les différentes interventions ministérielles et communautaires, s'assurer de la pertinence, de la complémentarité et de la pérennité des activités et des programmes offerts à ces enfants et à leurs familles.

Il faut aussi développer des projets mobilisateurs associant les divers acteurs de la communauté et offrant des services de proximité aux familles et aux enfants dans l'ensemble des régions du Québec (centres de santé et de services sociaux (CSSS), écoles, centres de la petite enfance (CPE), services de garde en milieu familial, organismes communautaires, etc.).

Plusieurs ministères sont concernés par le bien-être des enfants, des familles et des collectivités : Famille, Santé et Services sociaux, Emploi et Solidarité sociale, Travail, Condition féminine, Immigration et Communautés culturelles, Affaires municipales. Régions et Territoires Justice, etc. Une coordination interministérielle est indispensable pour assurer la cohérence et la cohésion entre les multiples programmes et les actions s'adressant à la petite enfance.

Les ordres d'enseignement

Au préscolaire et au primaire :

Étape-clé dans le cheminement scolaire des jeunes

Le primaire est une étape-clé dans le développement des jeunes et une étape charnière pour la réussite au secondaire et la poursuite des études. Les résultats d'une étude de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal² révèlent qu'un enfant sur trois est vulnérable dans au moins un domaine (développements cognitif et langagier et maturité affective) lors de son entrée à l'école. Plusieurs de ces enfants sont issus de familles vivant dans la pauvreté et ils n'ont pas fréquenté un service éducatif à la petite enfance.

Les obstacles à la participation et aux apprentissages sont nombreux. Différentes mesures doivent être offertes afin d'intervenir précocement auprès de ces enfants et de les soutenir afin qu'ils s'inscrivent, dès leur entrée à l'école, dans un cheminement de réussite scolaire. Les services d'intervention précoce devraient être offerts à tous les enfants éprouvant des difficultés, et ce, dès le tout début de l'enseignement primaire. Le manque de ressources professionnelles fait en sorte qu'un très grand nombre de ces enfants ne peuvent bénéficier d'une approche individualisée. Le report de ces interventions a des incidences importantes sur leur cheminement futur.

Afin de contrer la consolidation des difficultés scolaires, il faut offrir, à tout élève rencontrant des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou un retard scolaire, des services d'intervention individuelle de courte durée et des services d'aide aux devoirs, plutôt que de laisser ces services se développer dans un marché parallèle. S'il existe de tels besoins, c'est à l'école qu'il faut donner les moyens d'y répondre. Dans certains pays, des ressources sont disponibles pour permettre à ces enfants de

² *En route pour l'école*. Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Rapport régional, 2008.

rattraper leurs retards dès qu'ils se manifestent; ces interventions sont limitées dans le temps. Elles permettent, à une majorité d'élèves, de combler leurs retards et, par la suite, de poursuivre leurs apprentissages avec les autres élèves et réussir.

Investir dans la prévention peut paraître onéreux à court terme, mais à moyen et long termes, ce sont les individus et la société qui y gagnent. Les coupes budgétaires imposées au fil des ans, le manque de ressources professionnelles d'aide et de soutien aux élèves, l'absence de soutien aux enseignantes et aux enseignants dans la classe, la précarité des personnels de soutien en adaptation scolaire, le ratio élevé enseignant/élève sont fort préoccupants. L'accès à des activités de formation continue pour les personnels, notamment sur les nouvelles problématiques éducatives, les difficultés et les résistances à établir des collaborations étroites entre le personnel professionnel, les ressources externes et le personnel de l'école, sont autant de contraintes qui peuvent être facteurs d'exclusion.

La situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en classe régulière nécessite qu'on s'y attarde. Malgré une diminution du nombre d'élèves inscrits au primaire, le nombre d'élèves EHDAA s'accroît. Différents problèmes sont soulevés par leur intégration en classe « ordinaire », et ce, tant par les parents que par les enseignantes et les enseignants. Ces enfants ont des besoins éducatifs spéciaux et il faut leur porter une attention toute particulière en vue de faciliter leur intégration dans les classes et au service de garde de l'école. Le réinvestissement financier permettant la venue d'un plus grand nombre de ressources professionnelles doit se poursuivre. L'ensemble des établissements doit offrir des services à ces enfants et mettre en place des mesures prenant en compte la spécificité de chacun.

Les élèves nouveaux arrivants, dont le nombre est en hausse au Québec, et particulièrement dans la région de Montréal, sont aussi susceptibles d'être aux prises avec divers obstacles, lors de leur intégration scolaire. La première difficulté est celle de la langue qu'ils doivent acquérir afin de bien s'intégrer. Une autre difficulté peut être en lien avec une scolarité antérieure défailante. Ces élèves doivent aussi apprivoiser un nouveau milieu social et apprendre à vivre dans un nouveau contexte, souvent fort différent de leurs pays d'origine. Certaines familles, nouvellement arrivées au Québec, vivent dans un isolement social et peinent à s'intégrer à leur nouvelle vie. Réussir leur intégration représente pour chacune d'entre elles, un grand défi.

Les établissements scolaires doivent tenir compte de ces barrières à l'intégration et ils doivent pouvoir profiter de ressources professionnelles afin de rejoindre ces enfants, les écouter et les accompagner dans leur intégration à l'école. Des programmes de francisation et d'alphabétisation doivent aussi être disponibles pour les parents, de même que l'accès à des ressources professionnelles.

Au secondaire : Contrer le décrochage et viser la réussite scolaire du plus grand nombre

Au secondaire, il faut tout mettre en œuvre afin que tous les jeunes puissent obtenir un premier diplôme. La *Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires*³ du MELs, lancée en septembre dernier, retient comme objectif que 80 % des jeunes devraient détenir un diplôme d'études secondaires en 2020. Pourtant, les *États généraux de l'éducation* visaient à ce qu'en 2010, 85 % des jeunes aient un diplôme d'études secondaire (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cette régression est inacceptable, et ce, d'autant plus qu'il est démontré que les jeunes qui ne détiennent pas un premier diplôme sont à risque d'exclusion aux plans social, économique et professionnel.

La situation du décrochage scolaire est fort préoccupante sur l'ensemble du territoire québécois et catastrophique dans plusieurs régions. Ce problème est multifactoriel et il ne doit pas être occulté, ni masqué par un changement de vocabulaire. Comme indiqué précédemment, les difficultés d'apprentissage apparaissent très souvent au primaire et s'aggravent au secondaire, où une très grande majorité des élèves arrivent avec des retards importants. Les classes surchargées, la lourdeur de la tâche pour les enseignants, les problèmes psychosociaux des élèves, la diminution de l'encadrement pédagogique, le manque de ressources professionnelles, d'accompagnement et de soutien sont des freins importants aux interventions dont devraient bénéficier ces élèves.

Le décrochage est devenu un problème chronique, les garçons décrochent davantage que les filles et les élèves membres des communautés visibles présentent un haut taux de décrochage. Diverses actions ont été mises en place afin de favoriser leur persévérance scolaire, peut-être faudrait-il les consulter et les associer davantage? Toutes les régions se mobilisent pour contrer le décrochage scolaire et certaines d'entre elles ont des résultats fort éloquentes. Il faut assurer la pérennité de ces projets et les appuyer. Ces changements exigent la mobilisation des divers acteurs de la communauté, tel que le démontre notamment le projet mis en place au Saguenay-Lac-St-Jean, à la suite des *États généraux sur l'éducation*. Le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) a été créé en 1996 et en 2008, cette région présentait le meilleur taux de diplomation au Québec, avec un taux de décrochage de 13 % comparativement à 29 % pour le Québec. Ces bonnes pratiques doivent être partagées et il faut appeler à la constance et à la patience, car les résultats souhaités émergent à moyen et long termes.

La ségrégation des élèves est une pratique qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années. De plus en plus de parents inscrivent leur enfant dans un établissement scolaire privé, plus particulièrement lors de leur entrée au secondaire.

³ *Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires : L'école, j'y tiens*. MELs, septembre 2009.

La majorité de ces écoles sélectionnent les élèves en fonction de leurs résultats scolaires et de la réussite d'un examen d'admission. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles éliminent, au cours du secondaire, les élèves qui ne répondent pas à leurs critères de performance. On ne peut sous-estimer les pressions auxquelles ces jeunes sont confrontés lors de ces concours de sélection et des impacts sur leur estime et leur confiance en soi, lorsqu'ils ne sont pas choisis.

On retrouve un système de sélection similaire dans le système public d'éducation, notamment dans les établissements qui développent des projets particuliers. Cette ségrégation est aussi facteur d'exclusion. La mise en place de projets particuliers est favorable à la persévérance et à la réussite scolaires. Tous les élèves devraient avoir accès à des projets particuliers financés par l'État (sports, musique, arts, international, etc.) sur l'ensemble du territoire et ces projets devraient prendre en considération leurs besoins et leurs intérêts. L'école secondaire publique doit devenir un milieu de vie intéressant et attachant pour les élèves. Ils doivent être étroitement associés au développement de projets et d'activités parascolaires qui leur donneront le goût de s'y investir, d'apprendre et de réussir.

L'école secondaire est un lieu d'intégration pour les nouveaux arrivants. Certains élèves et certains membres du personnel véhiculent des préjugés et présentent des manifestations d'intolérance envers les membres des communautés culturelles, des minorités visibles et des nouveaux arrivants, de même qu'à l'endroit d'élèves présentant un handicap ou des difficultés d'adaptation. Les commentaires désobligeants à l'égard de l'orientation sexuelle de certains élèves sont aussi fréquents. Ces comportements ont des répercussions négatives sur ces jeunes qui se font exclure de la vie scolaire par leurs pairs de même que sur leur estime et leur confiance en soi. La tolérance zéro envers ces diverses manifestations prend ici tout son sens.

Malgré une certaine hausse des inscriptions, peu de jeunes fréquentent la formation professionnelle qui a été longtemps dévalorisée par les parents et la société. Malgré des campagnes de valorisation, les jeunes qui fréquentent ces programmes de formation sont confrontés aux préjugés de leurs pairs et de leurs familles qui sous-estiment les formations offertes et les perspectives d'un emploi de qualité. En région, l'accès à certains programmes de formation professionnelle est limité compte tenu de la baisse des inscriptions et des normes financières pour accueillir une cohorte d'étudiants et d'étudiantes.

Au collégial : Investir dans la persévérance et la réussite éducative

Les cégeps situés sur l'ensemble du territoire ont pour mission de rendre accessible à toutes et à tous, la formation préuniversitaire et la formation technique, et de contribuer au développement social, économique, culturel et démocratique du Québec et des régions. Ils doivent offrir des programmes de formation de qualité et diversifiés, répondre aux besoins des jeunes et des adultes et permettre, aux

étudiantes et aux étudiants, de réussir leur programme de formation en vue d'une intégration sociale réussie et d'une insertion durable en emploi. L'apport du réseau collégial à l'enseignement supérieur et en matière de scolarisation de la population est indéniable

Mais, le déclin démographique, le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, la situation économique de certaines régions aux prises avec des fermetures d'entreprises et des mises à pied font pression sur les cégeps, et plus spécifiquement ceux des régions éloignées qui doivent composer avec des baisses d'inscription. Par contre, d'autres cégeps refusent des étudiants.

Que dire des 17 500 étudiantes et étudiants⁴ qui se sont vus refuser l'accès à un programme d'enseignement collégial, en septembre dernier. Certains en raison de leur dossier scolaire et, un très grand nombre, en fonction du manque de places. Que deviennent alors ces 17 500 individus qui avaient le projet de poursuivre leurs études à l'enseignement collégial et qui n'ont pas été admis? Où trouveront-ils réponse à leurs besoins de formation? Le message véhiculé indique qu'une grande partie des nouveaux emplois nécessiteront un diplôme d'études collégiales. Dans la pratique, on envoie un message contraire à ces jeunes qui sont exclus de la formation collégiale.

Le décrochage est un phénomène présent au cégep également et il nécessite d'être mieux documenté afin de détecter les divers facteurs qui motivent un étudiant à abandonner ses études (travail, difficultés financières, échec scolaire, orientation professionnelle, etc.). Une meilleure prise en compte de ces motivations permettrait de développer différents services et mécanismes pour intervenir rapidement lorsque certaines difficultés font leur apparition, d'augmenter le taux de diplomation, de permettre à ces jeunes de s'insérer dans un emploi et de devenir des citoyens actifs.

La décentralisation des activités d'apprentissage qui relève des cégeps limite les possibilités pour un étudiant de changer d'établissement, ce qui rend difficile pour certains la poursuite de leurs études. Le développement des programmes nationaux et le maintien d'un diplôme d'État, la régulation nationale de l'évolution de la carte des programmes et le développement de passerelles interordres sur l'ensemble du territoire doivent être assurés.

Au moment où le gouvernement Charest se penche sur la tarification des services publics, les militants présents au Conseil général du Parti libéral du Québec⁵, ont adopté une proposition visant l'imposition de frais de scolarité au cégep. La création des cégeps a permis l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire de même que l'accessibilité financière. L'imposition de frais de scolarité mettrait en

⁴ *Les cégeps débordent.* Amélie Daoust-Boisvert. Journal *La Presse*, 9 octobre 2009.

⁵ *Conseil général du Parti libéral du Québec.* Septembre 2009.

péril l'accès à ces études pour les étudiantes et les étudiants issus de milieux défavorisés et ceux issus de familles moyennes. Notre société ne peut faire marche arrière dans un contexte où une très grande partie des nouveaux emplois nécessiteront un diplôme d'enseignement collégial. Le maintien de la gratuité est essentiel, afin de poursuivre le projet de démocratisation de l'éducation postsecondaire.

En ce qui a trait au financement, les cégeps sont sous financés, ce qui entraîne une concurrence entre les établissements et une course aux effectifs, plus présente en milieu urbain. Ce sous-financement a aussi des incidences sur l'accessibilité aux études, sur les services professionnels et les mesures de soutien et d'accompagnement des étudiantes et des étudiants. Il y a une problématique particulière quant au financement de l'enseignement à temps partiel, et ce, depuis de nombreuses années. Un très grand nombre d'adultes se voient refuser l'accès à la formation à temps partiel en raison du mode de financement qui est lié à une enveloppe fermée. Plusieurs milliers d'adultes sont sur des listes d'attente, certains d'entre eux ont besoin d'accroître leurs connaissances et leurs compétences, d'autres doivent combler des éléments de formation manquante après avoir effectué une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Les adultes exclus de ces formations en sont les grands perdants, car ils ne peuvent acquérir les compétences nécessaires pour se maintenir ou progresser en emploi ou pour avoir accès à un nouvel emploi.

Plusieurs cégépiens éprouvent des difficultés dans leur cheminement scolaire et ils ont besoin de soutien afin de persévérer dans leur démarche de formation. Divers projets pour les aider ont été instaurés, notamment par les enseignantes et les enseignants. Quant aux services professionnels d'aide aux étudiantes et aux étudiants, ils sont insuffisants à la formation initiale et absents à la formation continue, ce qui est inacceptable dans une société préoccupée par la persévérance scolaire et la réussite éducative.

À l'université : Poursuivre les objectifs de démocratisation

À la suite du Rapport Parent, nous avons assisté à la massification de l'enseignement universitaire. Cette transformation de la fréquentation universitaire s'est inscrite dans un objectif de démocratisation de l'éducation. Les portes se sont ouvertes à la majorité de celles et ceux qui souhaitent poursuivre des études universitaires et qui en avaient les capacités. Des pas importants ont été franchis, mais plusieurs enjeux demeurent, notamment en matière d'accessibilité. Les individus sont confrontés à plusieurs obstacles qui se perpétuent : origine socio-économique, organisation du réseau de l'enseignement universitaire et accès à une offre de formation sur l'ensemble du territoire, exigences et organisation du milieu du travail, coût des études et endettement, difficultés de concilier travail-famille-études, manque de temps, situation géographique des établissements, compétition féroce entre les universités, difficultés à avoir accès à la reconnaissance des acquis et des compétences, etc.

D'autres entraves persistent. Le dégel des frais de scolarité et les frais administratifs imposés aux étudiantes et aux étudiants ont des répercussions sur leur situation financière. Le coût des études et un endettement croissant sont des facteurs importants dans la décision des étudiants et des adultes de s'inscrire à l'université et également, dans celle d'abandonner leurs études. Les universités souffrent, elles aussi, d'un sous-financement chronique qui met en péril l'accomplissement de leur mission et compromet la qualité et l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Ce sous-financement est accentué par le fait que le gouvernement québécois est toujours en attente d'obtenir, du gouvernement fédéral, sa part des transferts fédéraux destinés au financement de l'enseignement supérieur. Le gouvernement fédéral a été interpellé sur cette question par le gouvernement Charest et les partenaires de l'éducation, mais cette demande est restée sans réponse.

La hausse des frais de scolarité et l'imposition de frais administratifs, réels ou déguisés, sont des manifestations de ce sous-financement. Leurs incidences sur la situation financière des étudiants et sur leur endettement sont indéniables. Pour la CSN, le gouvernement doit reconnaître à toutes les personnes qui en ont les capacités, le droit de poursuivre des études sans être retardées ou pénalisées en raison de l'insuffisance de ressources financières. Un large débat social s'impose sur l'ensemble des mesures d'aide financière aux études et sur la condition financière des étudiants.

Nous ne pouvons ignorer les visées de certaines universités d'imposer des frais de scolarité à géométrie variable en fonction des coûts de formation et de la rémunération des futurs diplômés sur le marché du travail. Le développement de départements privés dans les universités dont les frais de scolarité pourraient s'élever, par exemple à 29 000 \$ par année pour un MBA à McGill (et ce, tant pour les étudiants québécois que pour les étudiants étrangers) est une menace réelle. Une telle brèche dans l'imposition des frais de scolarité ouvrirait la porte à l'exclusion de plusieurs étudiants qui ne pourraient accéder à ces programmes. Cette approche élitiste est contraire aux objectifs de démocratisation de l'enseignement postsecondaire.

Qu'en est-il des personnes qui ne terminent pas leur formation, de leurs motifs d'abandon et aussi de celles qui ne s'inscrivent pas à un programme universitaire de crainte de ne pas être acceptées ou de ne pas être capable de réussir? Il serait sûrement intéressant d'en connaître davantage sur les freins qui les empêchent de passer à l'action.

La formation continue doit faire partie de la mission des universités. Ces dernières ont la responsabilité de la rendre accessible et de développer divers programmes et activités de formation en vue de répondre aux besoins des adultes. Plusieurs universités tardent à se doter d'une politique sur la formation continue, sauf l'Université de Sherbrooke qui a été pionnière en ce domaine, ainsi que le réseau de

l'Université du Québec, qui, via la TÉLUQ et des horaires flexibles, a intégré une approche qui permet de répondre davantage aux besoins des adultes. En ce qui a trait à la reconnaissance des acquis et des compétences, plusieurs font piètre figure. Nous sommes à l'aube de mises à la retraite fort nombreuses, qu'en est-il de l'accès à l'université pour les personnes retraitées?

Des droits à reconnaître

La reconnaissance des acquis et des compétences

Le Québec accuse un retard important en ce qui a trait à la reconnaissance des compétences et des acquis. Tous les établissements des ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire doivent avoir l'obligation d'offrir des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et d'accompagner les adultes, qui s'inscrivent dans une telle démarche, en leur offrant des services d'accueil, de références et d'accompagnement.

Depuis plusieurs décennies, on attend, de la part du ministère, l'adoption d'une politique intégrée de reconnaissance des acquis et des compétences. La non-accessibilité à ces services pénalise les adultes souhaitant poursuivre leur formation et la non-reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences allonge la durée de la formation et les oblige à apprendre ce qu'ils savent ou pratiquent déjà. Les difficultés d'accès à la formation manquante ou à la formation d'appoint sont des freins majeurs dans la poursuite de leurs études et la réussite de leur projet éducatif.

Des pas importants ont été franchis au cours des dernières années, avec la mise en place du *Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences* dans le secteur de l'emploi. Les travailleurs peuvent se faire reconnaître des compétences et obtenir un certificat de qualification émis par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le droit pour chaque adulte d'avoir accès à la reconnaissance des acquis et des compétences doit être effectif dans les plus brefs délais et il faut viser, à moyen terme, la réciprocité entre les mécanismes mis en place par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir (MELS) et ceux développés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Quant aux nouveaux arrivants, ils doivent réussir une course à obstacles en vue de faire reconnaître leur diplôme et l'expérience de travail acquise à l'étranger; nous y reviendrons.

La reconnaissance effective du droit à la formation continue

Les impacts de la mondialisation, les accords économiques internationaux, la rapidité des changements technologiques, le développement d'une économie du

savoir, les besoins en nouvelles compétences exerceront des pressions importantes sur le marché du travail. Les effets du vieillissement de la population, du déclin démographique et des départs à la retraite s'accroîtront. De nouveaux besoins en main-d'œuvre émergent et des pénuries de main-d'œuvre qualifiée sont appréhendées dans certains secteurs d'activité. Plusieurs milieux de travail doivent s'adapter à la venue de travailleuses et de travailleurs immigrants. Maintenir et développer ses compétences devient un défi pour toutes les Québécoises et tous les Québécois à qui l'on doit reconnaître le droit réel à la formation continue dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Cet objectif est loin d'être atteint. On retrouve, dans tous les milieux, des obstacles à la participation des adultes aux diverses activités de formation qui sont facteurs d'exclusion. Au cours des dernières années, plusieurs chercheurs se sont engagés dans des travaux visant à les identifier et à les documenter. On peut poursuivre les recherches, les regrouper autrement, les nommer différemment, définir de nouvelles manifestations de leur présence. Malheureusement, au lieu de passer à l'action et de proposer de nouvelles alternatives pour abattre ces murs, qui se dressent devant plusieurs adultes, et investir dans le développement d'une société apprenante où l'accès à l'éducation des adultes et à la formation continue est une réalité et non pas une vision d'avenir, nous faisons du sur place. Nous déplorons le fait que le gouvernement du Québec tarde à actualiser la *Politique d'éducation des adultes et de formation continue* et le Plan d'action 2002–2007. Un tel décalage est alarmant et remet en question la réelle volonté gouvernementale de passer à l'action en ce domaine.

Des mesures s'imposent afin de permettre à un nombre toujours croissant d'adultes de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie. Compte tenu des changements rapides imposés aux milieux de travail, les travailleuses et les travailleurs ont l'obligation de maintenir et d'accroître leurs compétences. Force est de reconnaître que l'accès à la formation est inégal et inéquitable, en milieu de travail. De façon générale, ce sont les salarié-es les plus scolarisés qui occupent des emplois qualifiés et qui bénéficient des activités de formation offertes par l'employeur. Les travailleuses et les travailleurs détenant des emplois peu spécialisés sont laissés pour compte et pénalisés par leur manque de qualification. Les travailleuses et les travailleurs à temps partiel et occupant des emplois atypiques sont aussi exclus des activités de formation. De plus, la formation en milieu de travail est davantage une préoccupation des grandes entreprises. Les petites et les moyennes entreprises sont peu proactives en cette matière et la très grande majorité des travailleurs qui y œuvrent en sont exclus.

Les données des récentes recherches font ressortir des lacunes importantes quant à la formation de base des adultes. La situation révélée par l'enquête⁶ sur la littératie

⁶ *Rapport québécois de l'enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA).

est alarmante. Les résultats démontrent que 48,6 % des Québécoises et des Québécois de 16 à 65 ans ne possèdent pas le seuil minimal de compétences pour fonctionner aisément dans la société actuelle. Le statut socioéconomique, le niveau de scolarisation et de qualification sont des déterminants de l'accès à la formation. Les travailleurs peu scolarisés et peu qualifiés sont très majoritairement exclus des activités de formation et maintenus dans des emplois de peu de qualité. Certains d'entre eux craignent de s'inscrire dans des activités de formation de base, de peur d'être stigmatisés dans leur milieu de travail, d'autres ayant eu des expériences scolaires négatives ne veulent pas se retrouver sur les bancs d'école et revivre ces mêmes expériences.

Les obstacles sont nombreux : difficultés à concilier travail-famille, manque d'estime de soi, employeurs qui ne veulent pas investir dans la formation de base, manque de motivation, crainte de perdre son emploi, etc. Des difficultés similaires sont aussi présentes chez les sans-emploi. Rejoindre ces personnes, travailler à éradiquer l'analphabétisme, lever les obstacles et faciliter l'accès à la formation de base sont des éléments essentiels facilitant une meilleure intégration au milieu de travail de même qu'à la vie familiale et sociale.

Le Québec compte sur la venue de nouveaux arrivants pour répondre, en partie, aux pénuries de main-d'œuvre, mais à leur arrivée en milieu de travail, plusieurs d'entre eux n'ont pas accès aux programmes de francisation, éprouvent des difficultés à se faire comprendre et à comprendre les exigences de leur travail et à faire reconnaître leur diplôme et leurs expériences de travail. L'accès aux diverses activités de formation est un facteur facilitant l'intégration et le maintien en emploi. Le financement des activités de francisation et des activités de formation de base en entreprise ou dans des organismes scolaires ou communautaires doit être au rendez-vous.

Des réflexions doivent se poursuivre afin de lever d'autres obstacles à la participation : financement, pertinence des activités de formation; offre d'activités de formation de qualité reconnues et transférables; souplesse dans les horaires, accès à la formation à temps partiel, accès à des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement, transport, etc.

Le système d'éducation doit être mis à contribution afin de répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs et des employeurs. Comme précisé précédemment, il est inacceptable que des adultes se rivent le nez sur l'impossibilité d'avoir accès à la formation à temps partiel, à la formation professionnelle et technique, faute de financement. L'expression de la demande est au cœur de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Toutefois, lorsque des adultes expriment des besoins de formation professionnelle et technique à temps partiel, plusieurs centres de formation professionnelle et cégeps ne peuvent les accueillir, faute de financement. Pourtant, à l'enseignement universitaire, l'enveloppe est

ouverte et le financement est alloué en fonction du nombre de personnes inscrites. Quel est le rationnel qui explique un tel écart dans les modes de financement?

De plus en plus de personnes retraitées souhaitent pouvoir s'inscrire à des activités diverses de formation pour continuer à apprendre, poursuivre leur développement personnel et avoir une vie active. Sauf quelques rares exceptions, les établissements d'enseignement ne se sont pas attardés à ces nouveaux besoins et peu d'initiatives ont été prises en ce sens.

Des groupes à risque

Les nouveaux arrivants

Le Québec compte sur l'immigration pour combler les besoins en main-d'œuvre et assurer la pérennité de son développement économique. Nous sommes une société d'accueil et, à ce titre, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre afin de contrer les obstacles à l'intégration sociale, économique, linguistique et culturelle des nouveaux arrivants. L'emploi est un déterminant qui joue un rôle essentiel dans leur intégration sociale et économique. De plus en plus de syndicats affiliés à la CSN sont composés de membres des communautés culturelles, de minorités visibles et plusieurs d'entre eux sont arrivés récemment au Québec. D'ailleurs, nous sommes actifs sur cette question et nous avons développé des projets afin de faciliter leur intégration et leur maintien en emploi dans les différents milieux de travail.

Malheureusement, lors de leur arrivée en sol québécois, les nouveaux arrivants se heurtent à une course à obstacles qui freine leur intégration et parfois les excluent totalement de l'accès à certains emplois qu'ils espéraient obtenir. Les difficultés à faire reconnaître, en toute équité, leur diplôme et leur expérience de travail acquise à l'étranger, viennent retarder les possibilités d'accès aux professions et aux métiers réglementés et l'insertion en milieu de travail et à la société québécoise. Plusieurs d'entre eux se retrouvent dans des emplois où ils ne peuvent utiliser leurs connaissances et leurs compétences, ils perdent ainsi l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

Les personnes handicapées

La très grande majorité des personnes handicapées sont exclues du marché du travail. Plusieurs employeurs sont réticents à embaucher ces personnes et les obstacles sont persistants, malgré l'adoption par le gouvernement québécois de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* qui vise à leur assurer « l'égalité en emploi et à augmenter leur participation au marché du travail ».

Les élèves et les étudiants handicapés doivent profiter d'un traitement égal en matière d'éducation. Malgré des efforts accomplis afin de faciliter l'accès aux établissements d'enseignement et de promouvoir l'égalité des chances, l'accès à

l'éducation et la réussite scolaire, pour les personnes handicapées, demeure un défi. Les contraintes sont nombreuses : le manque de financement, les lacunes quant aux mesures d'adaptation et d'accommodement, l'accès à des ressources spécialisées, les préjugés et souvent, une certaine incompréhension de la part de leurs pairs et de certains intervenants. Ils sont souvent confrontés à l'isolement et discriminés en fonction de divers motifs, dont leur handicap.

Encore ici, l'intervention précoce est essentielle. L'intégration scolaire de chacune de ces personnes jeunes ou adultes doit tenir compte des besoins spécifiques de chacun et doit être facilitée par une approche individualisée et le développement d'approches pédagogiques particulières.

Ces personnes doivent se retrouver dans un milieu accueillant où les divers intervenants favorisent le plein développement de leur potentiel. Une attention toute particulière doit être apportée afin de les soutenir lors des transitions entre le CPE et l'école et, par la suite, entre chacun des ordres d'enseignement et d'établir des ponts pour faciliter leur intégration au marché du travail.

Les synergies et le développement des partenariats

Le Québec est riche d'un ensemble d'expériences qui se sont développées au fil des ans. Le développement de diverses synergies, à différents niveaux, est essentiel pour briser le cycle de l'exclusion et de la marginalisation, changer la donne et atteindre de meilleurs objectifs en matière d'accès à la formation et à la réussite éducative.

Il faut miser sur les forces vives des milieux et faciliter les interactions entre les partenaires, et ce, à tous les niveaux. Les synergies doivent être présentes entre les partenaires de l'éducation, entre les ordres d'enseignement, entre les établissements et aussi, entre les personnels à l'intérieur des établissements. Il faut reconnaître que des efforts ont été investis au cours des dernières années et déplorer le fait que les difficultés, en ces matières, sont traitées un peu à toutes les sauces escamotant les bonnes pratiques et les projets novateurs qui donnent des résultats. Dans plusieurs régions, de nouveaux modèles de partenariat prennent forme pour lutter contre le décrochage scolaire où les divers intervenants et des représentants de la société civile travaillent en étroite collaboration, avec les différents milieux, sur des objectifs communs. Le développement de ces synergies ne doit pas être appréhendé comme une entrave à l'autonomie de chacun, mais bien comme une possibilité de développement des individus et de la société québécoise.

Le rapprochement entre le monde du travail et les établissements d'enseignement est une autre préoccupation, les collaborations se multiplient (tables de concertation pour contrer le décrochage scolaire, rapprochement entre la formation professionnelle et la formation technique, prise en compte des besoins de formation continue à la formation professionnelle et technique, etc.).

Toutefois, la concertation et les collaborations sont peu présentes dans plusieurs milieux où la concurrence et la compétition sont à l'ordre du jour. La course à la clientèle et le sous-financement sont des facteurs qui jouent en ce sens et qui empêchent la mise en place de collaborations constructives. Des synergies doivent se déployer entre les ressources professionnelles présentes dans le milieu de la santé, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), divers organismes communautaires et les personnels œuvrant dans les écoles et les services éducatifs à l'enfance, et ce, dans le respect des rôles, des responsabilités et des différences. L'insuffisance des ressources professionnelles est un frein au développement de ces synergies, de même que le manque de soutien financier.

Ces synergies doivent aussi se déployer au plan ministériel. Au fil des ans, les démonstrations ont été faites que les décisions prises en vase clos, dans les officines gouvernementales, ne sont pas celles qui suscitent la plus grande adhésion. L'expérience et l'expertise des différents intervenants sur le terrain doivent être reconnues et mises à contribution. Le MELS a aussi intérêt à développer des synergies et à mettre à contribution celles et ceux qui, au quotidien, se préoccupent de persévérance scolaire et de réussite éducative et qui le font avec professionnalisme, passion et dévouement. Ces synergies ne doivent pas être imposées mais on doit plutôt laisser place à l'innovation, à la créativité, à l'expérimentation et prendre en considération la dynamique propre à chacune des régions.

Le rôle essentiel des parents

L'éducation n'est pas une réelle priorité pour le gouvernement et ce constat se répercute dans la société québécoise où on observe une certaine inertie de la part des parents et de la population vis-à-vis des questions relatives à l'éducation. Pourtant, l'éducation joue un rôle capital dans le développement des individus et de la société.

Les parents ne connaissent pas tous les services qui leur sont destinés et comme il est difficile de s'y retrouver, ils n'y font pas appel. D'autres ne les utilisent pas, de peur d'être jugés ou de crainte que leur enfant soit étiqueté; cette appréhension est très présente chez plusieurs parents vivant en milieux défavorisés. Plusieurs parents, nouveaux arrivants ou membres d'une communauté culturelle, éprouvent des difficultés à comprendre et parler le français et ils se tiennent loin de l'école.

Nous observons aussi, dans les milieux de travail, que les personnes, qui ont eu des expériences négatives dans le réseau scolaire, ne souhaitent pas y revenir de peur de l'échec.

Lorsque leur enfant fréquente un service éducatif à la petite enfance (CPE ou milieu familial), les parents ont des contacts privilégiés avec les éducatrices, matin et soir. Des liens de confiance s'établissent et souvent, ces dernières deviennent des

confidentes pour les parents qui les informent des difficultés de leurs enfants. Lors de leur entrée à l'école, plusieurs de ces enfants fréquentent le service de garde où les parents sont également en contact avec l'éducatrice à l'arrivée et en fin de journée. Une nouvelle pratique se répand dans plusieurs écoles, où pour différentes raisons, notamment la sécurité, on utilise un walkie-talkie pour indiquer l'arrivée des parents. Les parents sont ainsi privés du lien quotidien qu'ils avaient avec l'éducatrice de leur enfant ce qui favorisait le développement d'un climat de confiance et la possibilité d'interventions précoces.

Les parents doivent s'impliquer activement dans le suivi scolaire de leurs enfants tant au préscolaire et au primaire qu'au secondaire. L'école doit leur proposer diverses activités leur permettant de développer leurs habiletés parentales et soutenir et accompagner leur enfant tout au long de leur cheminement et de leur réussite scolaires.

Définir des priorités

Dans la première partie, nous avons souligné certains obstacles qui sont facteurs d'exclusion, tout en étant conscients que ce portrait n'était que très partiel. Nous pensons que l'analyse des diverses recherches, de même que la prise en considération des diverses législations, politiques, mécanismes et plans d'action mis en œuvre au cours des deux dernières décennies et la consultation de différents partenaires permettront de compléter un portrait assez exhaustif des facteurs et des zones de vulnérabilité. Tel que nous l'avons indiqué au départ, les barrières sont connues, mais lorsque vous nous demandez d'identifier sur quelles dimensions du système d'éducation il faudrait agir en priorité et comment, nous demeurons perplexes.

Depuis la *Commission des États généraux*, nous avons assisté au mode de fonctionnement *un problème, une solution*; la solution se retrouvant dans un cadre législatif, une politique ministérielle ou un plan d'action. Certaines de ces mesures ont permis d'obtenir des résultats, d'autres beaucoup moins. Malheureusement, nous ne disposons pas toujours de bilans démontrant les résultats des actions accomplies, ce qui vient limiter la prise en compte des objectifs atteints et des difficultés rencontrées. De plus, dans la situation actuelle des finances publiques, nous ne pensons pas que faire de la surenchère sur des priorités peut être gagnant. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra trouver des moyens pour faire de l'éducation, une priorité nationale et mettre en place des conditions pour attirer et retenir les personnels.

Dans la foulée des contraintes que nous avons identifiées émergent des éléments à transformer. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'ouvrir la voie à une plus grande accessibilité à l'éducation, à la formation continue et à la réussite éducative pour tous les individus qui en ont les capacités et qui le souhaitent.

Réussir un tel virage exige que l'élève, l'étudiant ou l'adulte soit placé au cœur des interventions. Réussir un tel virage exige une réelle volonté et un engagement de la part des décideurs gouvernementaux, des intervenants, des parents et des partenaires de la société civile. Réussir un tel virage nécessite que l'on mette fin au travail en vase clos et que l'on investisse dans le développement de nouvelles alliances et de partenariats intersectoriels et que tous se mobilisent pour contrer les obstacles à l'inclusion. Réussir un tel virage exige que l'on soit créatif et ouvert au changement.

Réussir ce virage en donnant la parole aux jeunes et aux adultes et en s'engageant à les écouter, les consulter et à les associer. Réussir en reconnaissant la contribution des enseignantes et des enseignants, des professeur-es, des professionnel-les et des personnels de soutien. Réussir en s'inspirant des projets novateurs qui ont cours dans les diverses régions du Québec et en assurant leur pérennité. Réussir à contrer l'exclusion, la discrimination et la marginalisation, prioriser l'égalité des chances, l'équité, la justice sociale et édifier une société solidaire.

Conclusion

Favoriser un plus grand accès démocratique à l'éducation et à la réussite éducative

L'inclusion est, avant tout, une problématique sociale et elle doit faire partie des politiques éducatives, sociales, culturelles, économiques et politiques et être au cœur de tout projet de société. Pour la CSN, le gouvernement doit faire de l'éducation, la priorité nationale et adopter des stratégies éducatives claires, cohérentes et coordonnées afin de faire face à la situation appréhendée pour les années à venir. L'État doit assumer une responsabilité accrue en éducation, en raison d'une croissance rapide des besoins quantitatifs et qualitatifs de formation de toute la population. Cette conjoncture risque d'avoir des conséquences irréversibles sur le maintien et le développement de notre société et la qualité de vie même des personnes. Ce n'est plus une question de choix, c'est une question de nécessité, voire une obligation.

Il est plus que temps de penser développement à moyen et long termes et de se donner une *Politique nationale d'éducation* intégrant tous les ordres d'enseignement, la formation initiale et continue, et présentant une vision de l'éducation pour la prochaine décennie. Celle-ci doit reposer sur notre conception de la personne et de la société, énoncer des orientations claires, couvrir tous les ordres d'enseignement, tous les personnels et toutes les citoyennes et tous les citoyens et indiquer le rythme d'injection de ressources nouvelles pour la réalisation de ces divers volets.

Permettez-nous de souhaiter que la réflexion se poursuive sur la pertinence de répondre à la demande de l'UNESCO d'adopter ce nouveau concept.